Mémoire «C'est notre souffrance qui vient d'être reconnue» : la justice qualifie de «crime contre l'humanité» la rafle du Vieux-Port à Marseille

Réservé aux abonnés Venus rencontrer des rescapés et descendants de cette page méconnue de l'histoire qui avaient déposé plainte en 2019, des représentants du Parquet national antiterroriste ont qualifié juridiquement les faits ce mercredi 30 septembre, quatre-vingt-trois ans après. Avant de clôturer l'enquête, à défaut de responsables encore en vie.



A Marseille, le 24 janvier 1943. (Marcel de Renzis/www.lacollection.eu)

Par **Stéphanie Harounyan** *correspondante à Marseille*
Publié le 30/09/2026 à 12h14, mis à jour le 30/09/2026 à 19h15

Ils étaient un peu plus d'une cinquantaine réunis ce mercredi 30 septembre au matin dans une salle du palais de justice de Marseille, victimes directes ou descendants d'un drame d'une violence rare, dont la mémoire a pourtant peiné à se frayer un chemin dans l'histoire collective. Des représentants du Parquet national antiterroriste, descendus de Paris, tenaient à les rencontrer, pour leur signifier le résultat des investigations menées suite à la plainte qu'une poignée d'entre eux a déposée en 2019. Certains attendaient depuis des décennies les mots finalement prononcés par le procureur, Olivier Christen : *«La rafle menée à Marseille dans le quartier Saint-Jean, les 23 et 24 janvier 1943, ainsi que le pillage et la destruction du quartier, caractérisent indubitablement des crimes contre l'humanité.»*

Dans la salle des pas perdus, Antoine Mignemi, 89 ans, laisse filtrer son émotion. *«Je n'ai pas dormi cette nuit,* souffle-t-il. *C'est notre souffrance qui vient d'être reconnue. Je pense à ma famille, à toutes les victimes.»* Avec lui, dans sa sacoche, le président du Collectif Saint-Jean 24 janvier 1943, créé dans la foulée du dépôt de plainte, transporte quelques documents d'époque. Des photos du salon de coiffure de son père, situé sur le quai du port ; une carte d'*«évacué volontaire»* où figurent son nom et celui de ses parents, des Siciliens débarqué à Marseille dans les années 20 pour fuir Mussolini. Le 24 janvier 1943, il avait 5 ans lorsque les gendarmes et policiers français ont débarqué au petit matin dans le populaire quartier Saint-Jean, sur le versant nord du Vieux-Port, surnommé la «petite Naples», car nombre de familles italiennes s'y sont installées. Ordre est donné à tous les habitants d'*«évacuer»*, selon le terme décrété par les autorités au haut-parleur.

Avec ceux arrêtés deux jours plus tôt dans le quartier de l'Opéra, notamment 800 juifs qui seront transférés vers des camps d'extermination, ils sont ainsi plus de 20 000 transférés en train jusqu'à Fréjus, dans le Var, puis internés de force durant plusieurs jours. 1 642 d'entre eux ne reviendront jamais, déportés en camps de concentration. Et ceux, comme Antoine Mignemi et ses parents, qui sont rentrés, sont priés de ne pas retourner chez eux. Quelques jours plus tard, en février, le quartier sera consciencieusement dynamité : 82 rues sont rayées de la carte, dans le cœur historique de la ville. C'est «l'opération Sultan», décidée par les plus hautes autorités allemandes avec la collaboration active du gouvernement de Vichy : René Bousquet, alors secrétaire général de la police en France, est descendu lui-même à Marseille quelques jours avant pour préparer l'opération décidée par le chef des SS en personne, Heinrich Himmler.

«Quand vous êtes seul, vous parlez dans le désert»

Malgré l'ampleur de la rafle, l'une des plus importantes menées en France sous l'Occupation six mois après celle du Vél d'Hiv à Paris, l'événement est pourtant rapidement tombé dans l'oubli, les Marseillais eux-mêmes ignorant l'origine des destructions de ce quartier surplombant le Vieux-Port, où de grands bâtiments imaginés par Fernand Pouillon ont remplacé les décombres dans les années 50. A leur retour, faute de pouvoir retourner chez eux, les rescapés se sont dispersés dans la ville, *«chacun a essayé de raconter l'histoire là où il était, mais quand vous êtes seul, vous parlez dans le désert»*, relève Antoine Mignemi. Ce n'est qu'en 2019 que l'octogénaire lit dans la presse qu'un avocat marseillais a déposé une plainte pour *«crime contre l'humanité»*.

Pascal Luongo est lui-même petit-fils d'un Napolitain embarqué de force alors qu'il n'avait que 16 ans. *«Il m'a raconté l'histoire et des années plus tard, devenu avocat, j'ai voulu traduire la parole des anciens en langage du droit,* explique-t-il. *Au départ, quatre rescapés et quatre descendants étaient dans la procédure, la médiatisation en a amené d'autres et on a fondé le Collectif.»* Ils sont devenus 180, dont une quinzaine de survivants, à raconter depuis cette histoire dans les écoles de la ville, en attendant l'avancée de l'enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris. Car leur plainte a été jugée recevable : le dossier est transféré en juillet 2019 au Parquet national antiterroriste tout juste créé, désormais compétent en matière de poursuite pour crime contre l'humanité.

«Nous avions un double objectif, a détaillé devant la presse le procureur Olivier Christen. *D'une part, déterminer si les faits commis étaient susceptibles de recevoir la qualification de crime contre l'humanité et, d'autre part, identifier l'ensemble des personnes susceptibles d'avoir participé à ces crimes et donc d'en être pénalement responsables.»* Durant plusieurs mois, deux gendarmes de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité ont épluché les archives d'époque, photos, documents officiels et articles de presse, ainsi que nombre d'ouvrages écrits par des historiens sur le sujet ou sur les protagonistes en place à l'époque. *«C'est une enquête hors norme, car même si on a l'habitude de travailler sur des faits anciens, ceux-là le sont encore plus»*, souligne le colonel Nicolas Philippotin, présent également à Marseille. Ce travail a permis aux enquêteurs d'identifier quelque 12 000 gendarmes et policiers mobilisés pour l'opération, mais aussi des collaborationnistes. *«On a passé ces noms au tamis de l'état-civil pour rechercher les personnes encore vivantes,* poursuit-il. *Dix-huit l'étaient encore, mais que nous n'avons pas pu raccrocher aux faits.»*

«La réparation passe par là»

A défaut d'auteurs à poursuivre, l'enquête est désormais classée sans suite. Mais les investigations ont surtout permis de démontrer que l'infraction de crime contre l'humanité était caractérisée, tant pour les rafles que pour le pillage et la destruction du quartier, *«au sens de la charte du tribunal militaire international de Nuremberg»*, précise le procureur, qui liste les critères : une action concertée ayant mené à des actes de persécution et de déportation visant spécifiquement un groupe de population civile, en l'espèce les habitants du quartier Saint-Jean, les Italiens et avec eux tous les étrangers, mais aussi les juifs, les vagabonds, les chômeurs… tous considérés comme des *«sous-populations»* par l'occupant allemand comme par le régime de Vichy. *«Cette qualification n'est pas que symbolique,* insiste le magistrat. *Les faits en tant que tels sont documentés, le travail de documentation historique avait été réalisé. Le plus important aujourd'hui était surtout de leur donner la bonne qualification juridique en les distinguant. C'est ce qui était attendu par le Collectif.»*

«Partir d'une mémoire restée dans les foyers et arriver aujourd'hui dans ce palais de justice avec cette parole forte, on mesure le chemin parcouru, souligne Pascal Luongo. *La réparation passe par là, les monuments qu'on érige et les mots que l'on prononce.»* D'où l'importance pour le Collectif, désormais, d'obtenir la parole du chef de l'Etat sur cette histoire : *«Jacques Chirac l'a fait en 1995, en reconnaissant la responsabilité de l'Etat français dans la rafle du Vél d'Hiv,* rappelle l'avocat. *Maintenant que les crimes sont juridiquement établis, la parole du président de la République compterait dans le processus de réparation.»* Les rescapés demandent aussi que la rafle du Vieux-Port trouve sa place dans les livres d'histoire. Eux vont continuer à témoigner dans les lycées et collèges. *«Il faut rester vigilants, sinon ça va recommencer,* prévient Antoine Mignemi. *Avec toutes les idées d'extrême droite qui ressurgissent en Europe…»*

Mis à jour à 19 h 15 avec l'article de notre correspondante.